

des bestiaux aux Etats-Unis en 1942, le nombre de ces animaux que la république voisine s'est procurée aux Mexique a considérablement augmenté. La valeur de ces importations se chiffre par plus d'un demi-milliard de dollars; elle varie en effet de 500 à 600 millions par année.

Le très hon. M. GARDINER: Les maladies causent maintenant certaines difficultés.

M. ROSS (Souris): Ainsi que l'a fort opportunément déclaré l'honorable député de Calgary-Est, nos producteurs de bœuf s'inquiètent de la situation, car les Etats-Unis constituent notre véritable débouché naturel pour les animaux de boucherie. J'ai été heureux d'entendre ce que le ministre a dit au sujet de notre marché actuel au Royaume-Uni et en Europe, mais il est à craindre que ce marché ne soit que provisoire pour nous. Je suis heureux d'apprendre du ministre que ces gens estiment que ce marché nous sera accessible pendant quelques années après l'expiration des contrats actuels. Je m'imaginai que le marché du Royaume-Uni et des autres pays d'Europe n'était que provisoire, et que pour ces pays, la source d'approvisionnement la plus logique était l'Argentine, puisqu'ils pouvaient acheter là-bas et faire transporter à bon compte un plus grand nombre de bestiaux, ce qui fait d'eux de meilleurs clients pour l'Argentine que pour le Canada. Les producteurs de bœuf du Canada jugent cette question très grave. Ils voudraient reconquérir le plus tôt possible leur débouché naturel. Ils craignent que le Mexique et d'autres pays ne soient en train de se créer un marché dans la république voisine, au détriment des producteurs canadiens. J'espère que le ministre ne négligera aucun effort pour nous conserver ce marché, car nos producteurs ne seront satisfaits que lorsqu'ils pourront exporter de nouveau leur bétail aux Etats-Unis. Je crois que le ministre s'en rend compte.

J'ai à poser une autre question. Elle a trait au bacon et aux produits du porc. A-t-on les mêmes raisons que durant la guerre de réglementer l'exportation du bacon? Il nous a fallu pour ainsi dire le vendre par l'entremise des abattoirs. Ceux qui abattaient les bestiaux et même les cultivateurs qui les vendaient devaient se procurer un permis. Sera-t-il nécessaire à l'avenir d'exercer la même surveillance?

Le très hon. M. GARDINER: Je suis convaincu que nous devons supprimer de plus en plus ces réglementations. Il sera nécessaire pendant un certain temps de nous en tenir à peu près au point où nous en sommes actuellement; mais tout le monde prévoit que, en temps et lieu, il nous faudra revenir à la pratique d'exécuter nos contrats à même nos

excédents et nous devons tenir compte de nos surplus dans la préparation de nos contrats.

Je ne sais combien d'honorable députés sont au courant de la pratique suivie en Grande-Bretagne avant la guerre. En 1932, on songea à réunir des représentants de tous les pays qui exportaient des viandes en Grande-Bretagne et on constitua un conseil des viandes composé de délégués des pays du Commonwealth qui expédiaient de la viande aux Iles Britanniques. Le Canada faisait partie de ce conseil des viandes, mais malheureusement, nous n'avons pu retirer les mêmes avantages que la plupart des autres membres de cet organisme. Notre mode fédératif de gouvernement nous empêchait de réquisitionner les bestiaux de particuliers. Des pays comme le Danemark pouvaient le faire et expédier ces animaux pour remplir à la lettre un contrat portant sur des quantités déterminées. De 1932 jusqu'à l'ouverture du conflit, la Grande-Bretagne avait des contrats avec divers pays par tout l'univers lui assurant une certaine quantité de viande. C'était son seul moyen d'obtenir les approvisionnements nécessaires. Lorsqu'elle s'est adressée au Canada nous avons dû répondre que nous ne pouvions prendre d'engagement formel puisque la constitution ne nous autorisait pas à exiger les livraisons. Alors, la métropole nous a consenti un contingent global de 280 millions de livres de bacon. Nous lui en vendions alors de 160 à 200 millions de livres. La Grande-Bretagne nous a donc consenti un marché de 280 millions de livres, s'engageant à trouver les débouchés, à faire connaître au monde que nous lui fournissions cette quantité, et à se procurer ailleurs le complément qui lui était nécessaire. C'est ainsi que nous avons procédé jusqu'à l'ouverture des hostilités. Alors, sous l'empire de la loi des mesures de guerre, nous avons assumé le droit que possédaient antérieurement d'autres pays, c'est-à-dire la plupart de ceux qui ne se trouvaient pas dans la même situation que nous-mêmes. Peut-être le cas de l'Australie était-il sensiblement le même que le nôtre. Nous nous sommes ainsi emparés de la quantité dont nous avions promis livraison. Nous avons continué de la sorte jusqu'en 1944. Notre population s'inquiétait alors vivement de ne pas trouver la sorte de viande qu'elle désirait au moment où elle la voulait. Nous avons donc relâché un peu notre emprise, ce qui nous a forcés à réduire nos engagements. Les quantités stipulées aux contrats ont constamment diminué par la suite, d'abord à 450, puis à 350 millions de livres. Aujourd'hui, nous tentons de relever ce chiffre afin de nous assurer un meilleur débouché. Nous savons qu'un jour